

Votations cantonales et fédérales du 23 septembre 2012 : les consignes de vote du Parti socialiste autonome du Jura-Sud

Réuni en séance ordinaire, le 11 septembre 2012 à Moutier, le Comité central du Parti socialiste autonome du Jura-Sud a arrêté les positions suivantes relatives aux votations cantonales et fédérales du 23 septembre 2012.

Objets cantonaux

- **OUI** à l'optimisation de l'encouragement des fusions de communes. Bien qu'attaché à l'autonomie communale et opposé au diktat cantonal, le PSA est favorable à ce projet mesuré qui rendra possible les fusions de communes notamment lorsque les collectivités concernées ne sont plus en mesure d'accomplir de manière autonome les tâches qui leur incombent.
- « Des impôts équitables - pour les familles » : **OUI** à l'initiative, **NON** au contre-projet, et choix de l'initiative en cas de double-oui. En tant qu'initiant, le PSA soutient naturellement ce texte qui propose de réduire la charge fiscale des familles, de renoncer à l'allègement de l'impôt sur le revenu et la fortune des classes privilégiées et d'abolir le système de l'imposition forfaitaire qui profite à une poignée de richissimes étrangers établis virtuellement dans notre pays.
- Loi sur l'imposition des véhicules à moteur : **OUI** à la version du Grand Conseil, **NON** au projet populaire, choix du projet du Grand Conseil en cas de double OUI. Cette révision de l'imposition des véhicules à moteur introduit un bonus incitatif pour les propriétaires de voitures de tourisme à la consommation économique et une taxation plus lourde pour les véhicules énergétiquement gourmands. La majorité politique de ce canton propose un contre-projet qui se traduirait par un maque à gagner fiscal de près de 120 millions par année. Paradoxalement, la même majorité propose des coupes drastiques dans les domaines sensibles de la santé et de la formation. Il faut s'opposer à cette prééminence des intérêts privés sur le bien public et général.

Objets fédéraux

- **OUI** à l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes ». Suivant l'adage selon lequel la musique adoucit les mœurs et conscient de l'importance d'une sensibilisation et d'une formation musicale pour le développement des enfants et des jeunes, le PSA soutient cet arrêté.
- Initiative « Sécurité du logement à la retraite » : **NON**. C'est la troisième fois cette année que l'association des propriétaires tente de faire bénéficier ses membres et sa clientèle de privilèges fiscaux. Le PSA s'oppose à ce texte qui favorise les nantis et introduit des inégalités sociales et intergénérationnelles.
- Initiative « Protection contre le tabagisme passif » : **NON**. Conscient de l'importance d'une protection contre le tabagisme en matière de santé publique, le PSA considère démesurée l'introduction d'une norme constitutionnelle à ce sujet. Le PSA exprime aussi ses craintes face au risque de déviance hygiéniste et liberticide de la législation.

Parti socialiste autonome du Jura-Sud